



## **RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

### **« Courez la chance de gagner 10 000 \$ »**

Le concours « Courez la chance de gagner 10 000 \$ » est organisé par Roulottes Chaudière. Le public peut se procurer le texte des règlements du concours chez Roulottes Chaudière au 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3.

### **GAGNEZ VOTRE ACHAT**

Chaque client ayant fait l'acquisition d'une roulotte neuve ou usagée, achetée chez Roulottes Chaudière, a automatiquement une chance de gagner un chèque certifié de 10000\$. Notez que l'achat doit être d'un montant minimal de 5 000 \$, incluant les taxes et les autres produits.

### **COMMENT SE DÉROULE LE CONCOURS**

Le client qui fait l'acquisition d'une roulotte neuve ou usagée chez Roulottes Chaudière entre le 1er septembre 2017 à 10 h 00 et le 31 octobre à 12 h 00 (midi) est automatiquement éligible à ce concours. Il doit remplir un bulletin de participation prévu à cet effet pour chaque achat. Aucune photocopie de bulletin de participation ne sera acceptée. Le client doit déposer son bulletin de participation dans une boîte prévue à cet effet chez Roulottes Chaudière lors de la livraison de son véhicule, dans le but de déterminer le nombre exact de bulletins de participation. L'achat doit être payé avant le grand tirage, sans quoi la candidature du participant ne sera pas valide. Un finaliste aux deux semaines sera tiré au hasard jusqu'à la fin du concours.

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
[roulotteschaudiere.com](http://roulotteschaudiere.com)



## **AUCUN ACHAT REQUIS**

Pour être éligible au concours « Courez la chance de gagner 10 000 \$ », aucun achat n'est requis. Par contre, pour vous inscrire, vous devez écrire une lettre manuscrite d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous mériteriez de gagner le prix. Vous devez soumettre votre demande par envoi postal avant le 13 octobre 2017 à l'adresse suivante : « Courez la chance de gagner 10 000 \$ », 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3 avec une enveloppe préaffranchie et préadressée à votre adresse. Nous vous ferons parvenir un coupon de participation que vous devrez compléter et retourner chez Roulottes Chaudière. Si vous n'avez rien acheté et que le hasard faisait de vous l'un des finalistes pour la grande finale du 11 novembre 2017 ou le grand gagnant du concours « Courez la chance de gagner 10 000\$ », vous aurez droit à 10 000 \$ sous forme d'un chèque certifié. Une seule demande par personne acceptée pour la durée du concours. Toutes les autres parties des règlements s'appliquent au même titre. Un client est considéré comme « actif » lorsque son dernier achat est assez récent, que la relation commerciale développée avec ce dernier est courante, se poursuit de façon régulière et suppose un nouvel achat prochainement.

## **BULLETIN DE PARTICIPATION**

Vous devez remplir le bulletin de participation prévu à cet effet et fourni par un représentant de Roulottes Chaudière. La façon de faire est à la discrétion de Roulottes Chaudière. Toute autre tentative d'inscription est interdite; aucun autre moyen d'accès n'est autorisé, qu'il soit automatique, programmé, robotisé ou similaire. Chaque bulletin de participation doit comprendre votre nom complet, votre adresse, votre code postal, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Tous les participants doivent avoir une adresse courriel valide. En cas de litige sur l'identité du participant, la demande de participation sera considérée comme étant remplie par le titulaire du compte courriel utilisé lors de la demande d'inscription. Le « titulaire du compte » désigne la personne physique à laquelle une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur d'accès à un service en ligne ou toute autre organisation (par exemple, d'ordre commercial, éducatif, institutionnel, etc.) responsable en matière d'attribution d'adresses courriel ou de domaine associé à la demande d'adresse courriel. Roulottes Chaudière peut en tout temps demander au finaliste de présenter la preuve qu'il détient l'adresse courriel associée à la participation

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
[roulotteschaudiere.com](http://roulotteschaudiere.com)



gagnante. La vérification de l'adresse complète et une preuve d'identité peuvent être exigées.

## **COMMENT SE DÉTERMINE UN FINALISTE**

Il n'y aura qu'un seul finaliste aux deux semaines, et ce, jusqu'à la fin du concours. Les finalistes seront annoncés sur la page Facebook de Roulottes Chaudière et sur son site web au [www.roulotteschaudiere.com](http://www.roulotteschaudiere.com). Le finaliste n'est pas obligé d'être présent lors de ce tirage. Chacun des finalistes sera informé par courriel dans les 48 heures suivant le tirage de son bulletin de participation.

## **TIRAGE AU SORT**

Le tirage final sera effectué le 11 novembre 2017 à 10 h 00 parmi tous les bulletins des finalistes valides tirés durant la durée du concours. Le grand gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi tous les finalistes. La première capsule à sortir de la boîte du tirage déterminera le grand gagnant du concours « Courez la chance de gagner 10 000 \$ ».

## **ÉPREUVE**

Le gagnant devra répondre correctement à une question mathématique avant que le prix ne lui soit attribué :  $(40 \times (3 + 2) - 25) \div 2 = \underline{\hspace{2cm}}$

## **PRIX**

Le prix est un chèque certifié au nom du gagnant d'une valeur de 10 000 \$. Le gagnant sera informé par courriel ou par téléphone dans les cinq (5) jours suivant la date du tirage au sort parmi les finalistes. Le prix doit être réclamé en personne par le gagnant chez Roulottes Chaudière au 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3. Pour réclamer son prix, le gagnant dispose d'un délai maximal de cinq (5) jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté. Il devra alors présenter une pièce d'identité officielle (permis de conduire ou carte d'assurance maladie). Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si celui-ci répond de manière incorrecte à la question mathématique, refuse le prix ou omet de présenter une pièce d'identité officielle, il perdra automatiquement son prix et Roulottes Chaudière pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant par tirage au sort parmi les finalistes.

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
[roulotteschaudiere.com](http://roulotteschaudiere.com)



## **DÉCÈS**

Advenant le décès d'un finaliste avant le grand tirage, sa candidature sera automatiquement annulée. À des fins pratiques de logistique, ne connaissant pas les héritiers légaux, Roulottes Chaudière pourrait, à sa convenance, refaire un tirage pour déterminer un nouveau finaliste. Bien entendu, si l'un des deux (2) conjoints apparaissant au contrat de vente est toujours vivant, ce dernier serait admissible au prix.

## **ADMISSIBILITÉ**

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec ayant l'âge de la majorité (18 ans et plus) et ayant acquis une roulotte neuve ou usagée chez Roulottes Chaudière ou ayant écrit une lettre manuscrite d'au moins 50 mots expliquant pourquoi ils mériteraient de gagner le prix. Ne peuvent participer les employés de Roulottes Chaudière et d'Absolu, ainsi que toute personne avec laquelle ces derniers sont domiciliés et leur famille.

## **RAPPORT À LA RÉGIE**

Un rapport sera émis à la Régie dans les 60 jours suivant la date de la désignation du gagnant du concours « Courez la chance de gagner 10 000 \$ » avec le nom et l'adresse du gagnant, le montant remis au gagnant ainsi que la date de la remise du prix. Roulottes Chaudière conservera pendant les 120 jours qui suivent les bulletins de participation, les documents et les autres pièces justificatives permettant à la Régie d'effectuer une vérification relative à la bonne tenue de ce concours.

## **CONSENTEMENT DU PARTICIPANT**

Le participant consent expressément à ce que l'adresse courriel qu'il a fournie aux fins du présent concours soit utilisée par l'organisateur du concours, Roulottes Chaudière, ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur, notamment aux fins de communiquer de l'information sur le concours, sur les nouvelles occasions d'affaires ainsi qu'à des fins de sondages et de cueillette d'informations de Roulottes Chaudière, ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur. Le participant peut en tout temps demander que son consentement soit retiré en écrivant à l'adresse ci-jointe à cet effet.

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
roulotteschaudiere.com



## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Tous les bulletins de participation sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Les bulletins de participation incomplets ou frauduleux seront automatiquement rejetés et ne donneront pas droit au prix. Dans un tel cas, les organisateurs procéderont alors à un nouveau tirage. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel. Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré. En participant à ce concours, les personnes gagnantes dégagent les organisateurs de ce concours ainsi que les personnes au bénéfice desquelles le concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qu'elles pourraient subir à la suite de l'acceptation du prix. Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entièreté dans l'éventualité où il se manifeste un problème, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours. Sous réserve de toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales canadiennes applicables, les présents règlements régissent tous les aspects et lient les participants. La participation au concours constitue l'acceptation des règlements dudit concours.

## **RÈGLEMENTS OFFICIELS**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le concours « Courez la chance de gagner 10 000 \$ » est organisé par Roulottes Chaudière. Le public peut se procurer le texte des règlements du concours auprès de Roulottes Chaudière au 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3.

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
[roulotteschaudiere.com](http://roulotteschaudiere.com)



Roulottes Chaudière  
— On s'attache à vous —

Roulottes Chaudière  
870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis (Québec) G7A 4X3  
Tél. : 418 831-3080 Téléc. : 418 831-3161  
[roulotteschaudiere.com](http://roulotteschaudiere.com)